

29.—Classification des immigrants en urbains et ruraux, par lieu de naissance et par sexe, au recensement de 1921—fin.

Lieu de naissance.	Population immigrée.								
	Masculine.			Féminine.			Des deux sexes.		
	Rurale.	Ur- baine.	Total.	Rurale.	Ur- baine.	Total.	Rurale.	Urbaine.	Total.
De naissance étrangère—fin									
Europe—fin									
Norvège.....	11,798	2,986	14,784	6,273	2,070	8,343	18,071	5,056	23,127
Pologne.....	6,031	10,833	16,864	3,543	8,872	12,415	9,574	19,705	29,279
Roumanie.....	6,714	6,514	13,228	4,421	5,130	9,551	11,135	11,644	22,779
Russie.....	25,968	30,999	56,967	18,246	25,842	44,088	44,214	56,841	101,055
Suède.....	14,083	4,051	18,134	6,802	2,764	9,566	20,885	6,815	27,700
Suisse.....	1,296	907	2,203	630	646	1,276	1,926	1,553	3,479
Ukraine.....	4,056	2,886	6,942	2,548	1,867	4,415	6,604	4,753	11,357
Autres contrées.....	725	1,395	2,120	333	730	1,063	1,058	2,125	3,183
Asie	16,263	30,948	47,211	2,242	4,183	6,425	18,505	35,131	53,636
Chine.....	10,243	25,476	35,719	222	983	1,205	10,465	26,459	36,924
Japon.....	5,407	2,891	8,298	1,797	1,555	3,352	7,204	4,446	11,650
Syrie.....	428	1,967	2,395	153	1,331	1,484	581	3,298	3,879
Turquie.....	46	237	283	16	102	118	62	339	401
Autres contrées.....	139	377	516	54	212	266	193	589	782
Etats-Unis.....	120,617	75,810	196,427	93,946	83,651	177,597	214,563	159,461	374,024
Antilles.....	9	44	53	17	53	70	26	97	123
Autres pays.....	803	1,084	1,887	526	758	1,284	1,329	1,842	3,171
En mer.....	173	206	379	104	170	274	277	376	653
Total.....	533,321	583,221	1,086,542	357,018	519,176	869,194	853,339	1,182,397	1,955,736

9.—Population urbaine et rurale.

Le tableau 30 condense les statistiques de la population classifiée soit comme urbaine, soit comme rurale, depuis 1891. Pour les fins du recensement, la population des cités, des villes et des villages incorporés a été considérée comme urbaine et celle vivant en dehors de ces localités, comme rurale. La distinction ainsi établie entre la population rurale et la population urbaine procède donc de la législation provinciale, plutôt que de l'importance des agglomérations. Les lois des différentes provinces diffèrent au regard de la population que doit nécessairement avoir une municipalité pour acquérir le droit à l'urbanisme; par exemple, les lois de la Saskatchewan permettent à 50 personnes résidant effectivement sur un territoire n'excédant pas 640 acres, de réclamer leur incorporation comme village, tandis que la loi d'Ontario exige que les villages sollicitant leur incorporation aient une population d'au moins 750 âmes, dans une superficie n'excédant pas 500 acres. Pour cette raison, la ligne de démarcation entre la population rurale et la population urbaine n'est pas uniformément établie dans toute la Puissance, puisque les agglomérations de population y sont différemment qualifiées. Toutefois, le tableau 32 permet à ceux qui sont familiers avec la statistique démographique d'obtenir, à défaut de mieux, au moins une impression d'ensemble.¹

¹ Aux Etats-Unis, le bureau de recensement considère comme population urbaine les habitants des cités et autres agglomérations urbaines ayant au moins 2,500 habitants, ainsi que ceux des villes du Massachusetts, du New-Hampshire et du Rhode Island, ayant 2,500 habitants. Quoique ces "villes" aient un caractère partiellement rural, résultant de la forme du gouvernement local existant dans ces Etats, le bureau du recensement des Etats-Unis a jugé équitable d'en classer la population comme urbaine.